

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le

ID : 051-215101395-20220531-1481-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MAI 2022

Date de convocation :

20 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, RENAULT Sylvaine.

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 10
Pouvoir : 1
Votants : 11

Ayant donné son pouvoir : Madame DIOUY Béatrice à Madame SOURDET Joëlle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

N° 1481/2022

Objet :

**Diagnostic et
vérification de capacité
portante du pont du
canal**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que suite à la réunion du 22 mars 2022 portant notamment en question diverse sur l'état du pont du canal, il a demandé un devis afin de diagnostiquer l'état sécuritaire de ce dernier.

Pour ce faire la société DEGIS a été consultée et établi un devis pour un montant de 8 205.00€ HT, portant sur le diagnostic et la vérification de capacité portante de l'ouvrage.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- De ne pas établir de diagnostic *pour le moment* (estimant que la commune n'a pas forcément les moyens financiers pour ce projet compte tenu des grands projets déjà en cours et du peu d'exploitants agricoles Chepiots pouvant emprunter le pont pour se rendre dans leurs cultures),
- Demandent à Monsieur le Maire de diminuer le tonnage du passage du pont selon la réglementation en vigueur et de faire installer des portiques

de chaque côté du pont, afin de pallier à d'éventuels incidents.

Ainsi un arrêté sera pris dans les meilleurs délais et des devis pour l'installation de portiques seront demandés.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 9 juin 2022.

Le Maire,

J. ROUSSINET

